



Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit Avril à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur Philippe BERTRAND, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

Étaient présents :

M. BERTRAND Philippe – Mme HOUNKPE Akouavi – M. GIACOMINO Romaric – Mme CARMONA Édith –
M. FAVIER Bernard – Mme BAGUE Amandine – M. DELAHAYE Guy – Mme RABELLINO Chrystel – M. GRANIER
Gérald – Mme PIOZIN Patricia – Mme PEREZ Claire – Mme POLEVAIA Iana – M. SCHWENCK Lucas –
M. MEGUEDMI Smaïl – M. DE SOUSA DIAS Joey – Mme LEGENDRE Émilie – M. BONNET Jean-Luc –
Mme DELATTRE Laetitia – M. AOUADI Moussadek – M. BLANC Philippe – Mme ANSELMO Anaïs – M. PESSIN
Jean-François – M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique –
Mme OBELISCO Francine – M. JULIEN Guillaume.

Ont donné procuration :

M. BERBECHE Charles a donné procuration à M. VILLARD René



M. GRANIER Gérald a été désigné secrétaire de séance.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 AVRIL 2026

Procès-verbal

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte. M. GRANIER Gérald est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet le projet de procès-verbal du 07 Avril 2026 à l'appréciation de l'Assemblée. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

1./ COMPTE-RENDU DE DÉLÉGATIONS

1-2./ D.P.U. (EN CAS DE RENONCIATION)

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire a renoncé à préempter :

- ◆ Habitation sise impasse La Mésange Bleue à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC022_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 010-2026
- ◆ Local commercial sis avenue des Blâches Gombert à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC023_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 011-2026
- ◆ Habitation sise place Maurice Ravel à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC024_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 012-2026
- ◆ Habitation sise rue d'Arsonval à SAINT-AUBAN
Décision N° DC025_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 013-2026
- ◆ Habitation sise avenue Vincent Ougloff à SAINT-AUBAN
Décision N° DC026_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 014-2026
- ◆ Habitation sise impasse Saint-Exupéry à SAINT-AUBAN
Décision N° DC027_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 015-2026

- ◆ Habitation sise rue Ambroise Paré à SAINT-AUBAN
Décision N° DC028_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 016-2026
- ◆ Bâtiment mixte sis allée des Érables à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC029_20260408 en date du 08 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 018-2026
- ◆ Local commercial et habitation sis place Camille Reymond à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC031_20260413 en date du 13 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 019-2026
- ◆ Habitation sise chemin de Bellevue à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC033_20260415 en date du 15 Avril 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 020-2026

Par ailleurs, à titre d'information, Monsieur le Maire propose un récapitulatif des décisions prises par délégation de la précédente municipalité. Cette présentation ne relève pas de l'obligation de compte rendu prévue par l'article L. 2122-23 du CGCT, mais vise à assurer la transparence de l'action communale.

Décisions de la conclusion et de la révision du louage de choses n'excédant pas douze ans :

- ▶ Local commercial sis 4 cours Péchiney
Bail commercial à Madame Soréa TOUMANI, avec effet au 12 Juillet 2025, suite à requalification des baux précaires successifs.
Décision N° DC021_20260309 en date du 09 Mars 2026
- ▶ Local professionnel sis 1C rue Émile Boyoud
Exonération du loyer à compter du 1^{er} Mars 2026 jusqu'à la réalisation des travaux au regard des préjudices subis par le sinistre sur la toiture.
Décision N° DC018_20260227 en date du 27 Février 2026

Décision de non préemption :

- ◆ Terrain sis avenue des Blâches Gombert à CHÂTEAU ARNOUX
Décision N° DC019_20260302 en date du 02 Mars 2026
Déclaration d'intention d'aliéner (DIA) – N° 009-2026

1-3./ MARCHES PUBLICS (JUSQU'AU SEUIL DE 300.000 €.H.T.)

1 – Monsieur le Maire informe que, par décision N° DC034_20260420, il a procédé à la signature du contrat de vérifications périodiques réglementaires des équipements pour l'année 2026 :

TITULAIRE : BUREAU VERITAS

MONTANT : 6.151,21 €.H.T. par an.

2 – Monsieur le Maire informe que, par décision N° DC035_20260420, il a procédé à la signature du contrat de vérifications périodiques réglementaires des bâtiments pour l'année 2026 :

TITULAIRE : BUREAU VERITAS

MONTANT : 14.049,84 €.H.T. par an.

1-4./ CONCESSIONS FUNERAIRES

Depuis la dernière séance, Monsieur le Maire déclare avoir délivré :

- 2 concessions perpétuelles de 6 M² pour un montant de 900 €.
- 2 cases columbarium trentenaires pour un montant de 900 €.
- 1 case de columbarium perpétuelle pour un montant de 800 €.

QUITUS EST DONNE, A L'UNANIMITE, A MONSIEUR LE MAIRE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2./ VALIDATION DU LIVRET COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Monsieur le Maire constate que la Commune a fait face à de nombreux cas de dépôts sauvages de déchets en augmentation ces dernières années.

La Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur a permis à la Commune de bénéficier d'un accompagnement gratuit avec un bureau d'études pour rédiger un plan de lutte contre les dépôts sauvages. Trois réunions ont eu lieu entre Décembre 2025 et Janvier 2026 avec des partenaires internes et externes (Services Techniques, Police Municipale, Provence Alpes Agglomération, office HLM, Collège Camille Raymond, le Département, bureau d'étude Ecogéos...).

Un livret communal a été rédigé à la suite des sessions de travail pour y présenter les éléments clés du diagnostic territorial en matière de dépôts sauvages, le programme des mesures préventives et correctives ainsi que les stratégies de communication à mettre en place.

L'intérêt et l'objectif de ce livret est de faciliter l'information mais également la mise en place de mesures pour contrer les dépôts de déchets sauvages à l'avenir sur la Commune.

Monsieur le Maire propose de valider ce livret communal de lutte et de l'autoriser à mettre en place toutes les actions et communications dans les années à venir.

René VILLARD souligne que le travail a été fait avec l'ancienne municipalité. C'est important de signaler que ce livret a été élaboré en 2025 et non en 2026.

Philippe BERTRAND reconnaît tout le travail fait par l'équipe précédente sur ce sujet.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

FINANCES

3./ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2026

Romarc GIACOMINO informe l'Assemblée qu'il convient d'affecter les résultats constatés au compte financier unique 2025 sur le budget 2026 pour la continuité comptable.

Il propose les affectations suivantes :

▪ **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Reprise de l'excédent 2025 de 959.181,38 €. en section de fonctionnement
Affectation en section d'investissement de 90.000 €.

▪ **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :** reprise de l'excédent 2025 de 893.435,36 €.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

4./ ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2026

Romaric GIACOMINO, adjoint délégué aux finances, expose le projet de budget primitif 2026 tel que joint à la convocation et le soumet au vote de l'Assemblée.

Romaric GIACOMINO détaille le power-point. Il précise que le budget doit être voté à l'équilibre, soit 9.061.681 Euros :

Le budget primitif (BP) 2026 s'établit en équilibre réel conformément à l'article L.1612-4 du C.G.C.T. sans augmentation des taux de la fiscalité locale. Il se décompose comme suit :

- Section de fonctionnement : 9.061.681 €.
- Section d'investissement : 2.924.101 €.

Comparaison avec le Budget Primitif 2025 :

Le montant global de la section de fonctionnement affiche une légère hausse par rapport à l'année précédente :

- BP 2025 : 8.810.000 €.
- BP 2026 : 9.061.681 €. Cette évolution est destinée à absorber le choc énergétique et à assurer l'action sociale de la Commune.

Le budget global de fonctionnement enregistre une hausse de 2,86 % par rapport au BP 2025.

Il est à noter 959.181,38 €. d'excédent de fonctionnement reporté, dû notamment à 510.160 €. de recettes supplémentaires non prévues. Sans ces recettes imprévues, l'excédent reporté aurait diminué de 266.000 €.

Il est noté également que l'excédent reporté en investissement est dû principalement aux 500.000 €. d'emprunts effectués en 2025 et qu'il conviendra de rembourser dès cette année.

Détail des Chapitres de Fonctionnement 2026 :

- Chapitre 011 (Charges à caractère général) : 2.279.681 €. (contre 2.241.000 €. au BP 2025). Ce poste inclut des hausses imposées sur l'énergie (545.500 €, soit + 9,1 %) et la maintenance des nouveaux sites (128.000 €, soit + 16,36 %).
- Chapitre 012 (Charges de personnel) : 4.136.000 €. La masse salariale est strictement maîtrisée avec une progression limitée à + 0,4 %.
- Chapitre 65 (Autres charges de gestion courante) : 1.814.000 €.

Financement du C.C.A.S. :

Le budget 2026 prévoit une subvention historique de 1.350.000 €. pour le C.C.A.S., soit une augmentation de 150.000 €. par rapport à 2025. Cet effort financier est jugé nécessaire pour :

- Compenser la hausse des besoins sociaux,
- Répondre aux besoins de trésorerie consécutifs aux déficits et aux factures reportées dus aux budgets commandés les années précédentes.

Section d'Investissement et Restes à Réaliser (RAR) :

La section d'investissement est marquée par un volume important de restes à réaliser s'élevant à 1.530.530 €. pour des travaux lancés mais non payés en 2025. Les principaux RAR par chapitre incluent :

- Études (Chap. 20) : 63.430 €. (PLU, étude parc du château, etc...).
- Bâtiments (Chap. 21) : Notamment le Chalet Prouvé (600.000 €.), les Halles de Saint-Auban (198.000 €.) et la cantine Manceau (180.000 €.).
- Aménagements divers : Vidéo-protection (182.350 €.).

Nouveaux projets 2026 :

Malgré un budget contraint, de nouveaux projets sont inscrits pour 2026 :

Études (Chapitre 20)

- Maison de la nature : 72.000 €.

Bâtiments et Terrains (Chapitre 21)

- Acquisition de terrain : 35.000 €.
- Acquisition de bâtiment : 92.000 €.
- Chaudières (M.J.C., Église, AMI) : 50.000 €.

Travaux urgents datant de plusieurs années :

- Étanchéité toiture école Langevin : 32.000 €.
- Porte école Freinet : 8.000 €.
- Portes de sécurité Espace Escanez + Éclairage LED : 48.000 €.
- Plan d'eau (platelage, caméras, étanchéité) : 60.000 €.
- Insonorisation pompe à chaleur espace H. Wallon : 30.000 €.
- Toitures diverses : 83.000 €.
- Travaux logements communaux : 30.000 €.
- Toiture et électricité locaux commerciaux : 54.000 €.

Voirie et Réseaux (Chapitre 21)

- Enfouissement réseaux Boulevard de la Liberté : 12.000 €. (en complément du RAR).
- Travaux divers de voirie : 5.750 €.

Aménagements et Acquisitions diverses (Chapitre 21)

- Acquisition d'arbres : 1.000 €.
- Sécurisation stade de football : 62.000 €.
- Bornes anti-moustiques : 36.000 €. conformément à l'engagement de campagne
- Équipements divers : 20.000 €.
- Hydrants (bornes à incendie) : 10.000 €.
- Acquisition véhicule police : 45.000 €.
- Matériel informatique scolaire : 8.000 €.
- Matériel de bureau et mobilier scolaire : 4.000 €.
- Changement standard téléphonique : 20.000 €.

Plusieurs de ces investissements sont également soutenus par des recettes spécifiques (subventions), comme pour la Maison de la Nature (39.980 € de recettes prévues) ou la sécurisation du stade (29.000 € de recettes prévues).



CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN

BUDGET MUNICIPAL 2026

Présenté par:
Romarc GIACOMINO

Présenté au:
Conseil Municipal
Mardi 28/04/26



AXES BUDGÉTAIRES

Fonctionnement

Dépenses courantes de la commune.

- Maîtrise des charges
- Stabilité fiscale
- Pas de dégradation du service public

Investissement

Projets structurants pour l'avenir

- Finalisation des projets déjà initiés
- Entretien et sécurisation du patrimoine
- Acquisition de patrimoine

Dette

Gestion responsable

- Pas de recours à l'emprunt
- Améliorer l'épargne nette



EQUILIBRE BUDGETAIRE

L'article L.1612-4 du CGCT dispose que le budget de la collectivité territoriale est voté en équilibre réel, ce qui introduit une triple obligation

- Evaluation sincère
- Equilibre des sections
- Equilibre des opérations d'ordre (sans impact sur la trésorerie)

● **Section de fonctionnement**
9 061 681 €

● **Section d'investissement**
2 924 101 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Un budget 2026 maîtrisé et solidaire

BUDGET PRIMITIF 2025 : 8 810 000 €

BUDGET PRIMITIF 2026 : 9 061 681 €

Une évolution budgétaire légèrement supérieure à l'inflation.

Un choix assumé pour :

- Absorber le choc énergétique
- Assurer l'action sociale

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Répartition des dépenses

Personnel	45 %	4,14 M€
Fonctionnement des services	25 %	2,28 M€
Gestion courante et social	20 %	1,81 M€
Autres charges de gestion (dont virement à la section d'investissement)	10 %	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Maintenir la qualité du service public

Chapitre 011 : Charges à caractère général

2 279 681 € (contre 2 241 000 € au BP 2025)

Focus énergie : 545 500€ +9,1% par rapport à 2025

Hausse des prix et nouveaux contrats (Font Robert et les Salettes)

Focus maintenance : 128 000€ +16,36% par rapport à 2025

Entretien des nouveaux sites et équipements

Chapitre 012 : Charges de personnel

4 136 000 € (contre 4 120 000 € au BP 2025)

Maîtrise très stricte de la masse salariale (+0,4%)

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Un engagement pour la communauté

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

1 814 000 € (contre 1 692 000 € au BP 2025)

Subvention CCAS : 1 350 000 € soit +150 000 € par rapport à 2025

Hausse historique permettant de compenser les besoins en hausse et les besoins en trésorerie consécutifs aux budgets commandés des années précédentes.

Subvention aux associations : 165 000 €

Stabilité stricte

Baisse du montant aloué aux élus

Une hausse globale inférieure à la hausse de la subvention au CCAS

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Stabilité et gestion des risques

Chapitre 014 : FPIC

20 000 € (contre 50 000 € au BP 2025)

Chapitre 66 : Charges financières

110 000 € (identique au BP 2025)

Chapitre 67 & 68 : Exceptionnel et provisions

Chap 67 : 10 000 €

Chap 68 : 12 000 €

Maintien des réserves de sécurité

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Préparer les projets pour demain

Chapitre 042 : Opérations d'ordre (amortissements)

380 000 € (contre 375 000 € au BP 2025)

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

300 000 € (+ 50 % par rapport au BP 2025)

Davantage de fonds propres dégagés pour financer les travaux urgents de la commune non réalisés précédemment.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Un budget 2026 maîtrisé et solidaire

BUDGET PRIMITIF 2025 : 8 810 000 €

BUDGET PRIMITIF 2026 : 9 061 681 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Des baisses de dotations

Recettes réelles

8 043 000 € (contre 7 946 504 € au BP 2025)

Une estimation prudente à mettre en perspective

Les recettes réelles réalisées en 2025 se sont élevées à 8 457 464€.

Ce surplus notamment dû à des produits de cessions non prévisibles

Le **surplus de 510 160 €** de recettes réelles a permis de dégager

244 084,54€ d'excédent de fonctionnement

Excédent de fonctionnement cumulé affecté :

- Section de fonctionnement 805 096,54 €
- Recettes d'investissement : 90 000€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Maintien des taux communaux

Les taux communaux sont maintenus à l'identique en 2026

	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	48,88 %	48,88 %
Foncier non bâti	93,31 %	93,31 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	10,61 %	10,61 %

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Une pression fiscale maîtrisée

Chapitre 73 : Impôts et taxes

6 349 000 € (contre 6 302 815 € réalisées 2025)

Stabilité fiscale

Les taux communaux des taxes locales restent identiques

Réintégration des bases locatives des barrages

Les bases locatives des barrages étaient initialement dans le chapitre 74. Cette réintégration est un transfert de **145 316 €** du chapitre 74 vers le chapitre 73

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Une baisse des dotations

Chapitre 74 : Dotations et participations

978 000 € (contre 1 241 404, 99 € réalisées 2025)

Transfert des bases locatives des barrages

Suppression de la Dotation Globale de Fonctionnement

Compensée par une hausse de la dotation de solidarité rurale

Baisse des compensations au titre de l'exonération des bases locatives des locaux industriels

Au global, la commune enregistre une baisse globale de ressources fiscales de 56 592 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Un budget 2026 sous contraintes

BUDGET PRIMITIF 2025 : 2 440 556 €

BUDGET PRIMITIF 2026 : 2 924 101 €

Un budget contraint par seulement 1 192 238,16 € de dépenses réalisées en 2025

dont :

Seulement 802 913,10 € de chantiers réalisés

1 530 530 € de travaux lancés mais non payés en 2025

Une remboursement de la dette en hausse de 40 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses et recettes obligatoires

Total des dépenses obligatoires 581 500€
Dont restes à réaliser 90 000€ OPAH-RU

Total des recettes obligatoires 1 987 435 €
Dont restes à réaliser 40 650 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 20 : études

Total des dépenses du chapitre : 132 480 €
Dont restes à réaliser 63 430€ (PLU, Licences,
Etude parc du château, Etude route du barasson)
Nouveaux projets maison de la nature : 72 000€

Total des recettes du chapitre : 56 780 €
Maison de la nature : 39 980€
Restes à réaliser 16 800 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Bâtiments et terrains

Restes à réaliser	Dépenses	Recettes
Chalet Prouvé	600 000 €	436 600 €
Halles de Saint Auban	198 000 €	99 000 €
Cantine Manceau	180 000 €	84 000 €
MSP	108 000 €	51 900 €
Tribune Grabinski	14 000 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Bâtiments et terrains

Nouveaux projets	Dépenses
Acquisition terrain	35 000 €
Acquisition bâtiment	92 000 €
Etanchéité toiture école Langevin	32 000 €
Porte école Freinet	8 000 €
Portes sécurité Espace Escanez + Eclairage LED	48 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Bâtiments et terrains

Nouveaux projets	Dépenses
Plan d'eau (platelage, caméras, étanchéité)	60 000 €
Insonorisation pompe à chaleur espace H. Wallon	30 000 €
Toitures diverses	83 000 €
Chaudières (MJC - Eglise - AMI)	50 000 €
Travaux logements communaux	30 000 €
Toiture + électricité locaux commerciaux	54 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Voirie et réseaux

Projets	Dépenses
Enfouissement réseaux Bd de la liberté Reste à réaliser	RAR 30 000 € 2026 / +12 000 €
Travaux divers de voirie	5 750 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Aménagements et acquisitions diverses

Projets 2025	Dépenses	Recettes
Autres matériels et outillages de voirie	RAR 10 000 € 2026 / + 10 000€	
Vidéoprotection	RAR 182 350 € 2026 / + 10 000€	40 000€
Matériel divers	RAR 2 000 € 2026 / + 15 000€	
Matériel informatique	RAR 10 000 € 2026 / +22 071 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Aménagements et acquisitions diverses

Projets 2025	Dépenses	Recettes
Autres matériels de bureau et mobilier	RAR 20 000 € 2026 / + 5 000€	40 000€
Immobilisations corporelles	RAR 17 000 € 2026 / + 25 000€	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Aménagements et acquisitions diverses

Projets 2026	Dépenses	Recettes
Acquisition d'arbres	1 000 €	
Sécurisation stade de football	62 000 €	29 000 €
Bornes anti-moustiques	36 000 €	
Equipements divers	20 000 €	

SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre 21 : Aménagements et acquisitions diverses

Projets 2026	Dépenses	Recettes
Hydrants (bornes à incendie)	10 000 €	
Acquisition véhicule police	45 000 €	16 000 €
Matériel informatique scolaire	8 000 €	
Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 000 €	
Changement standard	20 000 €	

Gérard BENOIT adresse ses remerciements pour cette présentation ainsi que les services pour le travail effectué et poursuit :

"Nous regrettons d'abord que la commission des finances ne se soit pas réunie avant ce conseil. C'est pourtant le lieu normal pour travailler sérieusement un document aussi structurant que le BP.

Son absence nuit à la qualité du débat et à la transparence.

Aussi, afin de garantir un travail préparatoire sérieux et partagé, nous demandons qu'elle soit réunie pour les grandes étapes de la vie financière communale.

Fonctionnement :

En première analyse, ce budget primitif ne s'inscrit pas dans le « cap de rigueur » annoncé lors de votre campagne électorale et rappelé encore récemment lors du débat d'orientation budgétaire.

Le constat est clair :

- les dépenses de fonctionnement 2026 progressent de + 7,6 %,
- tandis que les recettes 2026 diminuent de - 4,9 %.

Heureusement, l'excédent cumulé antérieur (notre héritage financier) permet d'équilibrer ce budget. Un héritage conséquent, puisqu'il s'élève à 959.181 €.

S'agissant du C.C.A.S., il y a un mois, vous annonciez une subvention « préservée à l'identique ». Or, elle augmente aujourd'hui de 150.000 €, permettant de maintenir et renforcer le dispositif de la cantine à 1 €, que nous avons mis en place il y a trois ans.

Ce dispositif a permis de faire passer le taux de fréquentation à la cantine scolaire de 50 % à 80 %. C'est une réussite sociale indéniable, que nous saluons.

Par ailleurs, les dépenses « d'embellissement » de la Commune sont maintenues au même niveau qu'en 2025, tout comme les enveloppes « fêtes, cérémonies, réceptions, catalogues et imprimés » (47.000 €, contre 49.000 € en 2025).

Dès lors, où sont les économies annoncées de 6.000 à 8.000 € sur ces postes ?

Nous notons également que la subvention de soutien à la M.J.C., dans sa politique jeunesse, a été retiré du budget du C.C.A.S. pour être intégré, nous pensons, nous l'espérons dans celui budget communal.

Enfin, un mot sur les recettes 2026 : la Commune subit une nouvelle fois ce qui s'apparente à une véritable ponction de ses ressources par l'État.

Après la disparition progressive de la dotation forfaitaire (passée de 700.000 €. en 2013 à 0 €. en 2026), désormais ce sont les compensations liées aux exonérations de taxe foncière des entreprises industrielles qui diminuent... de 202.000 €, partiellement compensée par 144.000 €. supplémentaires issus de l'élargissement de la taxe foncière aux entreprises du secteur hydraulique.

Investissement :

Le programme d'investissement 2026 s'élève à 2,5 M€, dont :

- 1,5 M€. de restes à réaliser,*
- 1 M€. de dépenses nouvelles.*
-

C'est un niveau d'investissement soutenu.

Concernant les restes à réaliser de 2025, souvent critiqués, les chiffres parlent d'eux-mêmes : ils sont financés à 98,4 %. Ils ne constituent donc en rien un fardeau pour la Commune. Ces opérations sont couvertes par 612.950 €. de recettes reportées et par le solde d'investissement antérieur (893.435 €.), là encore issu de notre gestion.

Nous notons que l'enveloppe de 36.000 €. dédiée aux conseils de quartier est maintenue, mais redirigée vers des « bornes anti moustiques ». Cela interroge sur l'avenir réel de ces instances de participation citoyenne.

Nous partageons néanmoins plusieurs opérations nouvelles d'investissement : véhicule de police, travaux de toiture, acquisition immobilière, études pour la maison de la nature, sécurisation du stade.

Conclusion :

Nous n'ignorons pas la complexité du contexte financier qui s'impose aux Communes. Toutefois, ce budget nous paraît manquer de préparation et de cap, notamment en matière d'objectif de renforcement durable de l'épargne nette.

Il permet néanmoins à la Commune de fonctionner et de poursuivre certains projets utiles.

Dans ces conditions, le choix de vote que nous faisons c'est celui de l'abstention, par responsabilité. Nous continuerons à défendre une politique budgétaire fondée sur la démocratie locale, la transparence et l'intérêt général."

Philippe BERTRAND répond : "Nous vous avons laissé 500.000 Euros en 2020 ; vous nous laissez qu'une enveloppe de 350.000 Euros. Pourquoi ? Parce que vous n'aviez pas les moyens de mettre plus ! On a essayé de faire un budget du C.C.A.S. qui est prévisionnel et que nous ne sommes pas obligés de consommer en totalité. Un audit financier est en cours, audit de la Commune et également du C.C.A.S.

Pour les associations, nous sommes restés sur un budget de 2025 et on va allouer une subvention exceptionnelle au "Point Rencontre" qui est en difficulté depuis 2023, date à laquelle le foncier a été augmenté. Nous essayons de suivre les engagements de notre programme. Nous allons faire l'achat de commerces pour maîtriser les installations et relancer l'économie locale. Nous devons donner l'exemple : une économie de 23.000 Euros sur les indemnités des élus, les abonnements seront payés par chacun ainsi que les repas au restaurant ; c'est une gestion essentielle."

Romarc GIACOMINO apporte quelques précisions : "Il n'y a pas eu de commissions finances mais il y en aura avant les grandes étapes financières. Nous étions contraints au délai, soit avant le 12 Avril. Nous devons identifier les priorités au niveau des travaux. Nous avons passé 15 jours pour proposer un budget réfléchi et travaillé. Concernant le C.C.A.S., nous n'avons pas reproduit le budget à l'identique mais à

l'équivalent. On travaille sur les contrats divers et variés et tant que les économies ne seront pas actées, elles ne seront pas traduites dans le budget."

Francine OBELISCO rappelle que, pour la M.J.C., on leur donnait une subvention de 8.000 Euros. Cette année, ils doivent financer un salaire.

Philippe BERTRAND précise que les personnes de la M.J.C. ont été reçues ; ils ont créé un C.D.I. sans concertation préalable. Il est prévu de les recevoir à nouveau mais il faut comprendre que les associations ne doivent pas faire n'importe quoi au niveau du budget.

Francine OBELISCO demande si cette subvention va être remise sur le budget du C.C.A.S.

Romarc GIACOMINO répond qu'il a été fait le choix de verser directement la subvention à la M.J.C., sans passer par le C.C.A.S. Il précise que les discussions continuent et que d'autres rendez-vous sont prévus.

Gérard BENOÎT ajoute : *"Sur cette question de la commission des finances, c'est le 12^{ème} ou 13^{ème} Budget Prévisionnel auquel je participe et, de mémoire, une commission des finances s'est toujours réunie avant la présentation en conseil, y compris en 2020 alors que les délais étaient encore plus contraints qu'aujourd'hui. Le B.P. a été adressé le 15 Avril et cela aurait laissé le temps de le travailler ensemble. Sur le budget, il était annoncé au DOB un budget de rigueur, mais c'est un budget de transition. Vous faites une pirouette."*

ACCORD A LA MAJORITE ET 7 ABSTENTIONS.

5./ VOTE DU TAUX DES TAXES LOCALES

Au vu des éléments présentés au point précédent et sous réserve de l'adoption du Budget Primitif 2026, Romarc GIACOMINO propose au Conseil Municipal de se prononcer sur les taux suivants :

- ✓ Taxe Foncière Bâti : 48,88 %
- ✓ Taxe Foncière non Bâti : 93,31 %
- ✓ Taxe d'habitation réduite au seules résidences secondaires : 10,61 %

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

6./ DÉCISIONS D'APPLICATION BUDGÉTAIRE

▪ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT :

Les attributions suivantes seront soumises à l'Assemblée :

- ✓ Au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) pour un montant de 1.350.000 €.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

- ✓ Aux associations, selon l'état remis aux membres de l'assemblée. Jean-Luc BONNET, Président de "Durance Ski Découverte" sort de la salle.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

▪ AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS :

Les documents budgétaires comportent, en annexe, l'état annuel d'amortissement des investissements du Budget Principal.

Philippe BERTRAND propose d'approuver cet état et, notamment, les lignes correspondant aux investissements dont l'amortissement comptable débute au 1^{er} Janvier 2026.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

PATRIMOINE – FONCIER

7./ CESSION DE TERRAIN, RUE DE LA JALINIÈRE – RECTIFICATION SUITE ERREUR MATERIELLE – MODIFIE ET COMPLETE LA DELIBERATION N° DM_20260226N017 DU 26 FEVRIER 2026

Lucas SCHWENCK, conseiller délégué au foncier et à l'urbanisme, rappelle que, lors de la séance du Conseil Municipal du 26 Février 2026, l'Assemblée a validé la vente du terrain d'environ 17 M² du domaine public déclassé, situé rue de la Jalinière, à Madame et Monsieur DEURE Thérèse et Michel. L'Assemblée avait alors autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte à venir, rédigé par l'étude "Projuris" de SISTERON.

Toutefois, le notaire choisi par les acquéreurs s'avère être Maître François ALBESSARD, notaire à MANOSQUE. Il est nécessaire de modifier le notaire choisi en complétant la délibération N° DM_20260226N017 du 26 Février 2026.

Suite à cette erreur matérielle, il propose de modifier et compléter la délibération N° DM_20260226N017 du 26 Février 2026, en autorisant Monsieur le Maire à signer l'acte à venir, qui sera rédigé par Maître François ALBESSARD, notaire de l'acquéreur et de la Commune.

Les autres termes de la délibération initiale sont maintenus.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

8./ ÉTABLISSEMENT DE LA LISTE DE CONTRIBUABLES POUR LA DÉSIGNATION PAR LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUE DES COMMISSAIRES ET SUPPLÉANTS MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)

Conformément à l'article 1650 du Code général des Impôts et l'article L. 2121-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose de dresser une liste de 32 contribuables en vue de la désignation des 16 commissaires (8 titulaires et 8 suppléants) de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.

Pour la commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, cette commission est composée de neuf membres, le Maire est président de droit (ou l'adjoint délégué) et huit commissaires.

Pour rappel, Monsieur le Maire a délégué – par arrêté en date du 30 Mars 2026 – cette présidence à Monsieur Lucas SCHWENCK.

La Direction Départementale des Finances Publiques établira, sur cette base, la composition de la C.C.I.D. à hauteur de huit délégués titulaires et huit suppléants.

N°	PRENOM NOM	ADRESSE	IMPOSITION DIRECTE LOCALE ET AUTRE
1	M. Jany GLEIZE SARL LA BONNE ETAPE	Avenue du Général De Gaulle	CFE
2	Mme Nora NAPOLILLO SARL IL CASTELLO	10 Allée de Erables	
3	Mme Bénédicte PELLETIER SARL BENIFYTNESS	La Bastide Neuve	CFE
4	Mme Christelle LUNGO SARL LUNGO	9 Cours Pechiney	CFE
5	Monsieur Jacques BURLOT SARL AU CAPRICES DES JARLANDINS	26 Allée des Erables	CFE
6	M. LEYDET Jean Christophe	23 A Chemin des Salettes	TFB
7	Mme PONS Monique	33 Rue Haute	TFB
8	M. CAMUSSO Eric	8 Avenue Centrale	TFB
9	M. RAVAUTE Henri	2 Impasse les Amandiers	TFB
10	M. NESTY Patrick	14 Rue du Languedoc	TFB
11	M. FERRER François	32 Rue Faraday	TFB
12	M. LACOUR Christian	17 Avenue Hector Berlioz	TFB
13	Mme POMINA Louise	6 Place Maurice Ravel	TFB
14	M. PATIN Michael	10 Rue Jean Rameau	TFB
15	M. BORDAS Jacques	1 Rue de la Méditerranée	TFB
16	Mme LINAS Jeannine	11 A Rue Emile BOYOUN	TFB
17	M. DAUMAS Alain	10 Avenue des Alpes	TFB
18	M. IBANEZ Guillaume	5 Rue Ambroise Paré	TFB
19	M. FIEFVET Pascal	3 A Avenue Antoine Balard	TFB
20	M. ESTEBAN Jean-Marc	17 Route du Réservoir St-Jean	TFB
21	M. MOULLET Eric	La Grange Fondue	Propriétaire de bois TFNB
22	M. Jean Louis RICHAUD	Hameau de l'Hôte – L'ESCALE	Propriétaire de bois – TFNB
23	M. GAZZANIGA Stéphane	2 Impasse Boileau	TFB
24	M. RAMERO Régis	5 Avenue de la piscine	TFB
25	M. CHAMBERLAN Michel	7 Chemin de l'Oratoire St-Marc	TFB
26	M. GONNET Romaric	8 Avenue Hector Berlioz	TFB
27	M. KATZWEDEL Eric	2 Impasse Gay Lussac	TFB
28	M. MERIEN Thierry	8 Rue Pasteur	TFB
29	M. GALVEZ René	12 Avenue Alsace Lorraine	TFB
30	Mme JEAN Monique	5 Rue Toulouse Lautrec	TFB
31	Mme FIGUIERE Delphine	54 Route du Pierraret	TFB
32	M. IMBERT Jean Pascal	14 Avenue Alsace Lorraine	TFB
33	Mme PAOLASSO Monique	18 Rue de l'Europe	TFB

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

9./ CESSION DE TERRAIN, AVENUE DE LA GARE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Lucas SCHWENCK, conseiller délégué à au foncier et à l'urbanisme, rappelle que, lors de la séance du conseil municipal du 25 Juin 2024, l'Assemblée a constaté la désaffectation et a procédé au déclassement d'une partie des délaissés de voies situés avenue de la Gare à CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN et clôturée, depuis de nombreuses années, par les riverains.

Lors de cette même séance, l'Assemblée a validé la cession de 49 M² d'un des délaissés à la SCI "JTESB" représentée par Monsieur BURLOT à 7,5 €/M², prix de l'estimation de France Domaine en date du 03 Juin 2024, avis prorogé par France Domaine le 22 Avril 2026.

Mesdames BURLE Marie-Françoise et GABRIEL Sandrine, suite à l'envoi d'un courrier en Juin 2024, proposant l'acquisition à l'ensemble des riverains au prix de 7,5 €/M², ainsi que la prise en charge des frais de géomètre par la Commune ont demandé, le 03 Avril 2026, l'acquisition du délaissé d'environ 72 M² limitrophe à la parcelle AI 18 représentant l'empiètement de leur clôture sur le domaine public déclassé. En effet, Mesdames BURLE et GABRIEL souhaitent régulariser la situation au vu de donations familiales prochaines. Un géomètre a été mandaté pour la création de la totalité des nouvelles parcelles permettant alors la cession de la surface réelle.

Afin de pouvoir poursuivre la réalisation de cette cession, Lucas SCHWENCK propose de valider la cession d'environ 72 M² de délaissé à Mesdames BURLE Marie-Françoise et GABRIEL Sandrine au prix de 7,5 €/M² et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte à venir, rédigés par Maître DEGIOANNI Christophe, notaire des acquéreurs et de la Commune.

ACCORD UNANIME DU CONSEIL MUNICIPAL

RESSOURCES HUMAINES

10./ MISE À JOUR DU TABLEAU D'ATTRIBUTION DU RIFSEEP

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider les modifications apportées au tableau d'attribution du RIFSEEP, notamment la création d'une nouvelle rubrique en raison du changement d'affectation d'un agent au 1^{er} Mai 2026.

En raison du départ à la retraite de l'actuelle D.G.S. et de l'appel à candidature infructueux pour son remplacement, l'actuelle D.G.S. adjointe prendra les fonctions de D.G.S. à compter du 1^{er} Mai prochain et ce, le temps nécessaire.

GRADE	GROUPE	CATEGORIE	IFSE MAXI	TAUX MAXI IFSE	MONTANT IFSE	IFSE			TAUX SUR CRITERES	MONTANT ANNUEL IFSE
CATÉGORIE B										
CADRE EMPLOI RÉDACTEUR										
Directrice Générale des Services par intérim sur longue période										
Groupe 1		B	17.480	100 %	17.480	40	40	20	100 %	17.480

ACCORD UNANIME

■ À la fin de la séance, Philippe BERTRAND rappelle que c'était le dernier Conseil Municipal pour Myriam TARDIEU-ROCHAT, Directrice Générale des Services, qui a fait valoir ses droits à la retraite au 30 Avril. Il la remercie chaleureusement pour son travail et sa disponibilité durant toutes ces années au service de la Collectivité.

La séance est levée à 19 H.20.

Le 05 Mai 2026,

Le secrétaire de séance,



Gérald GRANIER